

11. Une lente normalisation

La situation n'est pas stabilisée, malgré la réapparition d'une société de nantis et de nouvelles fortunes, malgré la violence des bandes de la jeunesse dorée qui, à leur tour, font résonner leurs gros bâtons sur le pavé parisien. Les militants sans-culottes sont toujours là et se réorganisent. La Convention réintègre les girondins vaincus en juin 1793 et, en se débarrassant des *terroristes* les plus compromis, se fixe deux objectifs.

Elle programme un affrontement final avec les sections parisiennes, provoquant délibérément les tentatives d'insurrection du printemps 1795 (germinal puis prairial) dont l'écrasement lui permet d'occuper militairement les quartiers populaires de l'Est parisien pour enfin désarmer les militants sans-culottes. Au plan politique, il s'agit alors de remplacer la Constitution de 1793, acceptée par le peuple mais jamais officiellement mise en application, par un texte beaucoup plus proche du modèle *représentatif*, cette fois sans aucune concession à la *démocratie*. Mais l'esprit dominant est tel que la Convention doit pour cela organiser à nouveau un *vote populaire*, dans les formes... Ce vote a lieu en octobre 1795, à la fin de l'an III, et conserve la forme d'un vote de citoyens assemblés, ce qui confirme que cette façon de voter reste admise par tous : non seulement par les patriotes mais également par une large partie des modérés, favorables non au retour d'un roi mais à une défense rigoureuse des propriétés et des propriétaires, les *honnêtes gens*. Si le camp républicain a éclaté pendant l'expérience de 1794, ses adversaires sont eux aussi profondément divisés, et l'utilisation – ou non – des institutions du vote pour reprendre le pouvoir est un des points de rupture avec ceux des monarchistes qui rêvent de reconquête militaire.

Cet imbroglio apparaît dès le vote d'octobre 1795 : la participation est nettement inférieure à celle de 1793, avec environ un million cent mille votes, mais le retard dramatique des moissons, en particulier dans l'Est, explique probablement cette baisse autant que les abstentions proprement politiques et les exclusions de militants. Les *vœux* sont également beaucoup moins nombreux qu'en 1793 mais les votants doivent également donner un avis sur la prolongation du mandat des deux tiers des conventionnels. Sur cette question ultrasensible du maintien de l'essentiel des députés sortants, la droite monarchiste se sent en capacité de tenter à son tour un coup de force. Elle conteste les résultats, effectivement manipulés, et déclenche une insurrection, ressoudant en riposte les rangs des républicains, qui vont jusqu'à faire libérer de prison et réarmer une partie des cadres politiques de la sans-culotterie, pour écraser les insurgés.

Ce jeu du renversement permanent des alliances politiques va se répéter pendant les quatre années que va durer le régime nouveau, dit du Directoire ou de la Constitution de l'an III, que des lois de police rigoureuses interdisent de contester ouvertement. Mais les militants de tous bords ont accumulé depuis 1789 une énorme expérience et savent manœuvrer. Dans ce qui tente d'exister comme une *démocratie représentative* (l'association des deux termes apparaît à ce moment), la vie politique reste caractérisée par la fréquence des élections, toujours en assemblées de citoyens, même si la fréquentation est en forte baisse, même si les exclusions se multiplient et même si c'est sous l'autorité d'une administration d'État inquisitrice coiffée par le Directoire, une sorte de présidence collective tournante.

Pour sa part, le radical Gracchus Babeuf a rapidement improvisé une façon de contester la légitimité (24) de cette

Constitution. Dès le 6 novembre 1795, dans le numéro 34 de son *Tribun du Peuple*, il propose une comparaison des neuf cent mille votes alors recensés (25) avec les résultats de 1793, pourtant jamais publiés. Il affirme que le texte de 1793 avait reçu quatre millions huit cent mille voix. Ce chiffre découle d'une simple évaluation, à partir de l'effectif des 8 000 *envoyés* des assemblées primaires de l'été 1793, en supposant le nombre de citoyens par qui ils auraient été mandatés, les suffrages de 600 citoyens représentant le maximum prévu par assemblée primaire dans la Constitution de 1793. Ce résultat est évidemment très exagéré mais, massif à défaut d'être vrai (26), il lui paraît suffisamment vraisemblable pour fonder la légitimité supérieure qu'il veut défendre.

Le calcul improvisé par Babeuf en novembre 1795 est le **premier à faire une démonstration chiffrée sur la légitimité politique supérieure obtenue par un texte donné**. Au début de 1796, dans le contexte de la *Terreur blanche*, il se forme autour du journal de Babeuf, le *Tribun du Peuple*, un courant qui réunit d'anciens militants sans-culottes et d'anciens conventionnels et qui met en avant la référence à la Constitution de 1793. À mesure que ceux qui se désignent comme les *Égaux* précisent leur projet clandestin d'un *mouvement insurrecteur*, avec la formation d'un *directoire secret* et le projet d'un nouveau *Gouvernement révolutionnaire*, ils basent leur propagande sur le texte de 1793 dont ils défendent ouvertement la légitimité. Il semble vraiment que le raisonnement de Babeuf, sur la légitimité supérieure acquise par la supériorité arithmétique des votes, ait contribué à unifier les rangs de cette *conspiration pour l'égalité*, puisque ses publications le reprennent abondamment.

Babeuf et ses amis contribuent à imposer dans l'opinion non pas tant leurs chiffres que l'usage public, à grande échelle, d'une comparaison des résultats des votes directs.

L'innovation est de taille, même s'il leur a fallu pour cela reconstituer – inventer – un des deux résultats, besoin qui découlait directement de la décision du Comité de salut public de 1793 d'enfermer dans l'*Arche* les résultats du vote, devenus secret d'État. Implicitement, le calcul de Babeuf pointe ce que serait l'élargissement républicain du droit de vote, tendant à ce qu'on appellera plus tard le suffrage « universel ». À cette époque, ce genre de conceptions *démocratiques* est défendu ouvertement par un Antonelle, un Lanthenas ou un Paine.

Le Directoire ne peut opposer qu'un profond silence aux allégations des babouvistes, car tout démenti l'obligerait à ordonner une publication des chiffres de 1793, que les rares initiés savent effectivement supérieurs aux résultats officiels de 1795. En soulignant l'écart, ceux qui emploient de bonne foi le chiffre fabriqué par Babeuf ont donc en partie raison... Avec tous les risques que cela peut comporter pour eux car la grande loi de police du 16 avril 1796, opportunément adoptée quelques jours avant l'arrestation de Babeuf et de ses associés, voue à la peine de mort les

« auteurs » de discours et imprimés qui
« *provoqueront au rétablissement de la royauté, ou celui de la constitution de 1793 ou celui de la constitution de 1791, ou de tout gouvernement autre que celui établi par la Constitution de l'An 3, acceptée par le peuple, ou l'invasion des propriétés publiques, le pillage ou le partage des propriétés particulières, sous le nom de loi agraire ou de toute autre manière...* » Si tous les opposants sont visés, ceux qui prônent à la fois le retour à la Constitution de 1793 et une réforme des propriétés sont évidemment ciblés en priorité.

Arrêtés le 10 mai 1796, Babeuf et ses amis sont jugés en 1797 par une *Haute cour*, réunie à Vendôme. Pendant ce procès politique majeur, les références sulfureuses à l'ancienne Constitution et à son vote majoritaire reviennent constamment dans les débats et la presse... On grave une estampe inspirée d'un dessin de Charles Monnet (27), représentant la cérémonie inaugurale du 10 août 1793, qui est amplement diffusée et commémore ouvertement le premier *vote populaire*. À Vendôme, l'inculpé Philippe Buonarroti affirme devant ses juges que la Constitution de 1793 est « *demandée à grands cris* » par le peuple et rappelle les « *grandes assemblées* » populaires que ce texte « *consacrait* ». Sa démonstration, comme le témoignage d'Antonelle, s'appuie encore et toujours (28) sur les calculs de Babeuf et ses 4,8 millions de votants. Jusqu'au bout de leur aventure, les babouvistes auront diffusé ce *credo démocratique* quantifié, dont ils paraissent avoir été les inventeurs.

Après le procès de Vendôme et l'exécution de Babeuf, il reste aux *démocrates* survivants à tirer leur bilan et à acter la dégradation des rapports de force : avec prudence, ils font désormais référence aux « *constitutions acceptées par le peuple* » et, de plus en plus souvent, à celle de 1795 comme devant maintenant être, elle aussi, défendue contre la réaction militante. Ce changement d'optique entraîne d'âpres querelles de programme parmi ceux que les historiens désignent comme des *néojacobins*. Ces derniers, tout comme les *honnêtes gens* monarchistes qui rêvent d'une restauration en douceur, peuvent bien rêver à une impossible *révision* de la Constitution de 1795. Les détenteurs du pouvoir s'en émancipent en organisant, après chaque élection, des coups d'État parlementaires par lesquels ils « épurent » les votes des assemblées électorales. L'armée, exécutante et finalement

arbitre de ces coups d'État du Directoire, finira par s'emparer elle-même du pouvoir.

Cette armée construite pendant la Révolution restera la principale force européenne pendant quelque vingt ans. Elle pille durement les pays envahis et y commet les pires horreurs (voyez les dessins de Goya) mais, avec son fonctionnement interne basé sur l'égalité juridique, sur l'avancement au mérite, sur l'élection des cadres par la base ou par les pairs, la base de cette contre-société militaire n'est comparable à aucune de celles que lui opposent les rois, et qu'elle bat régulièrement. Ses succès reposent fondamentalement sur la dynamique d'un nouveau régime social et politique, autoritaire mais efficace. Le pronostic qu'avait porté Robespierre se vérifie, même si c'est huit ans plus tard ; s'opposant presque seul à la déclaration de guerre, il en avait signalé les conséquences ultimes : la militarisation nécessaire pour gagner la guerre sera, en dernière instance, contradictoire avec la démocratie.

Le général victorieux qui organise le coup d'État militaire du 2 décembre 1799 juge toujours indispensable de proposer à la population un vote politique direct sur une Constitution nouvelle, même si son frère, Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur, est chargé à tout hasard de truquer les chiffres (qui seront plus que doublés). Mais l'interdiction des votes tenus en assemblées de citoyens est aussi essentielle au régime napoléonien que l'application stricte des lois Le Chapelier de 1791, que l'instauration du Livret ouvrier, que la création du Franc-germinal (Franc-Or) ou de la Banque de France... Ce cadre sera maintenu pendant tout le XIX^e siècle, mais le bonapartisme sépare surtout, et radicalement, les deux composantes essentielles de la vie politique révolutionnaire ; d'un côté les assemblées de citoyens sont réduites à la

clandestinité, où végète pour longtemps le droit d'association ; de l'autre, le droit de vote direct des citoyens est confisqué sous la forme du *plébiscite*, soigneusement encadré, pendant que se mettent en place des élections contrôlées, réservées à de toutes petites minorités de notables.

Si le vote en assemblée réapparaît plus ou moins lors des changements de régime, en 1830 et 1848, le droit d'association s'en détache de plus en plus, jusqu'à la formation du premier mouvement ouvrier qui en fait son horizon avec *l'association des producteurs*, mais qui se pose, au départ, en dehors de la politique.

Serge Aberdam

Publié initialement dans *Inprecor*, 659-660 janvier février 2019

Serge Aberdam est historien, spécialiste de la Révolution française.

(24) Il s'inspire aussi de la façon dont certains monarchistes ont contesté le détail des votes d'octobre.

(25) Le dépouillement est alors en cours, pour environ 1 100 000 au final.

(26) M. Dommanget, *Sur Babeuf et la conjuration des égaux*, rééd. Maspéro, Paris 1970, mis en ligne par Spartacus <http://csacookbooks.com/babeuf-et-la-conjuration-des-egaux-pdf-epub/> [une coquille, pp. 179-181, qui porte à 6 000 les votes par *envoyé*, rend incompréhensible le calcul de Babeuf].

(27) M. Vovelle, *La Révolution française, Images et récit*, Messidor, Paris 1986-1988, 5 vol., ici vol. 4, p. 142 : *Collection des principales journées de la révolution...*

(28) *Débats et jugements de la Haute-cour séante à Vendôme...*, Paris, Baudouin an V, t. 3, p. 217-222.